

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 17 novembre 2025 autorisant l'ouverture du concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2026

NOR : JUSF2531942A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2020-35 du 21 janvier 2020 portant statut particulier du corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2021 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves ainsi que la composition du jury du concours interne de recrutement des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est autorisée au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse prévu par l'article 4 du décret du 21 janvier 2020 susvisé.

Art. 2. – Les inscriptions s'effectuent par voie électronique à partir du vendredi 12 décembre 2025 sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au lundi 12 janvier 2026 à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier imprimé établi à cette fin, à compter du vendredi 12 décembre, et jusqu'au lundi 12 janvier 2026 (le cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur, en écrivant à l'adresse de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de leur choix (liste jointe). La date limite de dépôt des dossiers d'inscription papiers est fixée au lundi 12 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Afin de finaliser leur inscription, les candidats devront adresser leurs pièces justificatives, listées dans la notice du concours disponible sur le site internet du ministère de la justice, au plus tard le lundi 12 janvier 2026, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la direction interrégionale d'inscription.

La fiche de renseignement est établie préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'admission. Ce document doit être envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception au plus tard le lundi 12 janvier 2026 (le cachet de la poste faisant foi) à la direction interrégionale d'inscription.

La fiche de renseignement devra aussi être transmise par voie dématérialisée au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 23 h 59 à l'adresse électronique de la direction interrégionale d'inscription.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre à ces candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par ces candidats au plus tard le 6 février 2026, conformément à l'article R. 352-4 du code général de la fonction publique.

Pour passer l'épreuve orale d'admission, les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 susvisé.

Leur demande devra être adressée au plus tard le 7 mai 2026 par courriel au service organisateur des concours à l'adresse électronique suivante : concours.dpjj-sdrhrs-rh1@justice.gouv.fr

Les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse et les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence, devront produire à la même adresse, dans les meilleurs délais et au plus tard le 22 mai 2026, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence. L'absence de transmission du certificat médical rend la demande irrecevable.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le jeudi 19 mars 2026.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à partir du lundi 15 juin 2026.

Art. 3. – La composition du jury et le nombre de postes offerts feront l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait le 17 novembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du bureau du recrutement et de la formation,
 C. FOLEA

Direction interrégionale	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche-Comté, Centre-Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 Dijon Cedex Tél. : 03-45-21-86-14 Mél : concours.dirpj-j-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	75, rue de la Villette BP 73269 69404 Lyon Cedex 03 Tél. : 04-72-33-06-40 Mél : concours.dirpj-j-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND EST	Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville CS 14109 54041 Nancy Cedex Tél. : 03-83-40-01-85 Mél : concours.dirpj-j-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale GRAND OUEST	Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Haute-Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des Colombes CS 20804 35108 Rennes Cedex 3 Tél. : 02-99-87-95-10 Mél : concours.dirpj-j-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale GRAND NORD	Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté CS 20009 59042 LILLE Cedex Tél. : 03-20-21-83-50 Mél : concours.dirpj-j-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale ILE-DE-FRANCE et OUTRE-MER	Île-de-France et Outre-mer Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95 Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Polynésie	Tour Pitard 9-11, rue Georges-Pitard 75015 Paris Tél. : 01-49-29-28-60 Mél : concours.dirpj-j-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts CS 67633 31676 Labège Cedex Tél. : 05-61-00-79-00 Mél : concours.dirpj-j-sud@justice.fr
Direction interrégionale SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet CS 10008, 13295 Marseille Cedex 08 Tél. : 04-96-20-63-40 Mél : concours.dirpj-j-sud-est@justice.fr
Direction interrégionale SUD OUEST	Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	8, rue Poitevin CS 11508 33062 Bordeaux Cedex Tél. : 05-56-79-14-49 Mél : concours.dirpj-j-sud-ouest@justice.fr